



GLOIRE DU CHAMPION

La campagne « Gloire du Champion » (ci-après dénommée la « Campagne ») est proposée par Ultima Markets (ci-après dénommée la « Société » ou « Ultima Markets ») aux clients éligibles de la Société.

info@ultimamarkets.com

[UltimaMarkets.com](https://ultimamarkets.com)

DURÉE

Cette campagne est valable du 4 mai 2026 à 00h00 (GMT+3) au 31 mai 2026 à 23h59 (GMT+3).

La période réelle de la campagne sera soumise à l'heure affichée dans la zone promotionnelle désignée.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1. Cette campagne est ouverte à tous les nouveaux clients d'Ultima Markets. En participant à cette campagne, le client reconnaît avoir lu et accepté d'être lié par les termes et conditions ci-joints ainsi que les conditions générales d'Ultima Markets.
2. Les nouveaux clients doivent ouvrir un compte auprès d'Ultima Markets avant de s'inscrire à cette Campagne.
3. Pour devenir un nouveau client d'Ultima Markets, il est nécessaire de s'enregistrer auprès d'Ultima Markets, de fournir toutes les informations pertinentes sur demande dans le cadre du processus « KYC » (Connaître son client) et de créer un compte réel.
4. Un nouveau client est défini comme une personne n'ayant jamais ouvert de compte de trading réel auprès d'Ultima Markets et dont la demande a été acceptée par Ultima Markets. Ultima Markets se réserve le droit d'évaluer de manière indépendante si le demandeur a un lien avec d'autres détenteurs de comptes existants d'Ultima Markets, y compris les détenteurs de comptes précédemment clôturés, afin de déterminer l'éligibilité du demandeur en tant que nouveau client.
5. Cette Campagne s'applique uniquement aux comptes STP et ECN valides.
6. Les comptes liés aux systèmes PAMM et/ou MAM ne seront pas éligibles pour participer à cette campagne.
7. Pour participer à cette Campagne, les clients doivent s'inscrire via la section promotionnelle dédiée dans le portail client d'Ultima Markets.

MÉCANIQUE DE LA CAMPAGNE

8. Les participants doivent effectuer le montant de dépôt requis et atteindre le volume de trading spécifié pendant la période de promotion pour recevoir la récompense correspondante.
9. Les récompenses de trading seront calculées sur la base du volume de trading des ordres clôturés pendant la période de la campagne.
10. Les participants doivent effectuer le montant de dépôt requis et atteindre le volume de trading spécifié pendant la période de promotion pour recevoir la récompense correspondante.
 - a. Le premier dépôt effectué pendant la période de la campagne doit respecter l'exigence minimale de 100 USD.
 - b. Un volume de trading notionnel cumulé de 1 000 000 USD (un million USD) est requis pendant la période de la campagne.
 - c. Cette campagne s'applique uniquement aux ordres de trading sur les produits suivants : Forex, Or, Argent, Pétrole brut, Cryptomonnaie.
 - d. Les ordres de trading pour des produits non spécifiés dans les conditions ci-dessus ne seront pas éligibles pour cette campagne et ne seront pas soumis à ses mécanismes ou exigences.
 - e. L'exigence en matière de lots de trading ne prendra en compte que les ordres dont l'intervalle de temps entre l'ouverture et la clôture de la transaction est de 5 minutes ou plus.

11. RÉCOMPENSES DE TRADING

Volume de trading notionnel	Récompense
Premier million	10 USD en espèces, un bon de protection contre les pertes de 10 USD et un bon de boost de profit de 10 USD

12. Les récompenses seront créditées sur le compte dans les 3 jours ouvrables suivant la conclusion de la campagne.
13. Chaque client n'est éligible qu'à une seule participation à cette campagne.
14. Les utilisateurs qui finalisent leur inscription ou remplissent les critères de participation pendant la période de la campagne seront automatiquement inscrits à l'événement principal « Ultimate Trader Cup ».

Conditions Générales

15. Sauf indication expresse contraire, ces conditions s'appliquent à toutes les campagnes, offres et/ou promotions organisées par Ultima Markets (collectivement dénommées les « Campagnes »).
16. Toutes les Campagnes sont soumises aux lois et aux exigences réglementaires applicables et sont régies par la décision finale d'Ultima Markets.
17. Les clients doivent s'assurer que toutes les mesures prises dans le cadre de la participation aux Campagnes sont conformes aux lois et réglementations de leurs juridictions respectives et doivent comprendre les risques juridiques associés.
18. La participation aux Campagnes ne doit pas être interprétée comme modifiant la préférence de risque d'un client ou encourageant un comportement incompatible avec sa stratégie de trading.
19. Les clients doivent évaluer et assumer de manière indépendante tous les risques découlant de la participation aux Campagnes ou aux activités de trading.
20. Tous les comptes de trading nouvellement ouverts sont soumis à l'approbation d'Ultima Markets.
21. Ultima Markets se réserve le droit de procéder à une vérification d'identité conformément aux exigences de lutte contre le blanchiment d'argent (AML) et le financement du terrorisme (CFT).
22. Si les clients déposent des fonds via des portefeuilles électroniques ou des crypto-monnaies (y compris, mais sans s'y limiter, l'USDT), Ultima Markets peut annuler leur éligibilité à participer aux Campagnes.
23. Ultima Markets se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin à toute Campagne, offre et/ou promotion à tout moment sans préavis, raison ou compensation.
24. Si un client enfreint les conditions ou est soupçonné d'abus, de fraude, d'arbitrage de couverture, Ultima Markets peut refuser ou annuler la participation et peut récupérer, ajuster ou déduire les récompenses ou profits associés.

25. Ultima Markets conserve l'entière discrétion pour déterminer si un comportement contrevient à l'objectif ou à l'esprit d'une Campagne.
26. Ultima Markets ne peut être tenue responsable de toute perte, responsabilité, coût ou dommage (incluant, sans s'y limiter, les défaillances de serveur ou les problèmes de connexion) résultant de la participation à la Campagne.
27. Les clients reconnaissent que le trading comporte un risque élevé et Ultima Markets n'assume aucune responsabilité quant aux résultats de trading individuels.
28. Ultima Markets peut modifier ces conditions à tout moment, et ces modifications prendront effet dès leur publication sur le site officiel.
29. L'utilisation continue des services d'Ultima Markets ou la participation aux Campagnes constitue l'acceptation des conditions modifiées.
30. En cas de divergence entre les versions linguistiques, la version anglaise prévaudra.
31. En cas de litige, la décision finale d'Ultima Markets sera contraignante.

CONDITIONS GÉNÉRALES ADDITIONNELLES DE LA CAMPAGNE

32. Vous devez avoir plus de 18 ans pour vous inscrire et demander l'ouverture d'un compte.
33. Ultima Markets se réserve le droit de rejeter toute demande ou de suspendre et/ou d'annuler tout compte, et de révoquer toute récompense, bonus ou profit obtenu lors des Campagnes.
34. Ultima Markets peut, à sa seule discrétion, modifier, suspendre ou mettre fin aux Campagnes sans préavis et sans compensation.
35. La décision d'Ultima Markets est définitive et sans appel, et aucune explication supplémentaire ne sera fournie.
36. Sauf refus exprès du client par écrit, Ultima Markets se réserve le droit d'utiliser les images, matériels liés à la Campagne ou informations du client à des fins de marketing, de médias sociaux ou promotionnelles.
37. Ces conditions additionnelles s'appliquent conjointement avec les Conditions Générales et ont un effet juridique identique.
38. Si une disposition est jugée invalide ou inapplicable, la validité des dispositions restantes ne sera pas affectée.
39. En cas de divergence résultant de la traduction, la version anglaise prévaudra.